

Guide de **préconditionnement**

et de **semi-finition**

des veaux d'embouche



Vos pratiques,
veaux succès



Pour augmenter veaux chances de réussir

Ce guide a été élaboré pour répondre à la demande grandissante des acheteurs de veaux préconditionnés ou semi-finis. Vous trouverez dans ce guide une façon de procéder pour produire ces types de veaux.

Pour augmenter vos chances de réussir un bon préconditionnement ou une bonne semi-finition, il faut vous entourer de conseillers en production bovine en qui vous avez confiance.

Le préconditionnement, tout comme la semi-finition, est un art qui doit être bien maîtrisé pour être réussi.

Ces pratiques peuvent améliorer la rentabilité de votre entreprise, mais également faire augmenter vos coûts, si le produit offert ne répond pas aux attentes des acheteurs.

Les partenaires

Cette brochure a été produite grâce au financement du Programme d'appui financier pour les associations de producteurs désignées et à la collaboration des partenaires suivants :



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 



Sommaire

Préambule
p. 2

Pas à pas vers un bon préconditionnement
p. 5

L'alimentation au menu
p. 7

Vos pratiques, veaux en santé
p. 13

Des installations gagnantes
p. 15

Vos coûts, vos profits \$\$\$
p. 17

Vendre différemment
p. 20

Préambule

À qui s'adresse le guide

Ce guide a été conçu pour les producteurs qui souhaitent effectuer le préconditionnement ou la semi-finition de leurs veaux pour favoriser une commercialisation de veaux sevrés à un poids minimum de 295 kilogrammes (kg) (650 livres (lb)). Ce guide s'adresse aussi à toutes les entreprises qui peuvent intégrer les différentes étapes dans leur régie de troupeau et qui sont prêtes à faire le travail additionnel que cela nécessite pour obtenir une meilleure valorisation de leur produit.

Définition d'un veau préconditionné

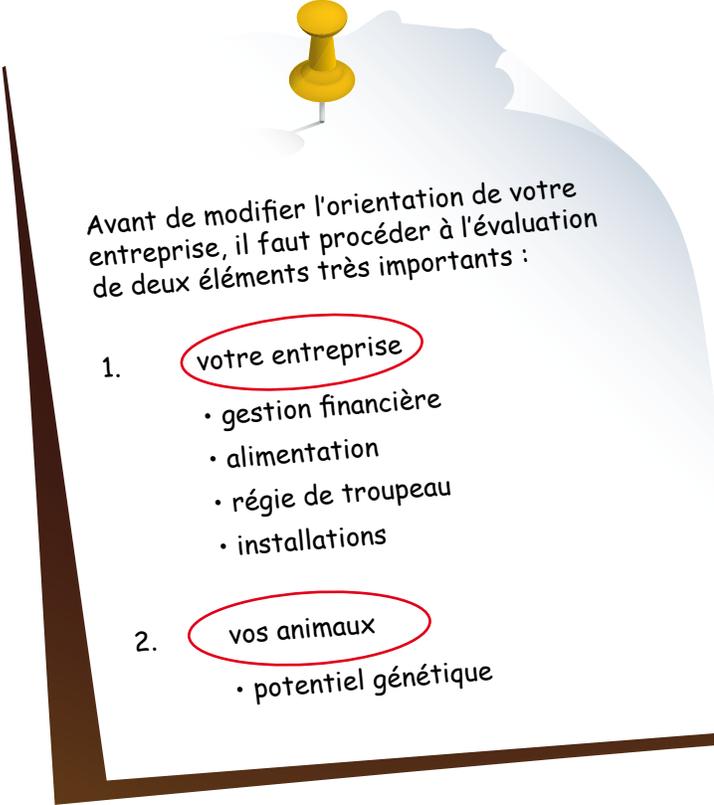
Veau d'embouche mâle ou femelle, vacciné, castré, écorné, vermifugé et sevré depuis au moins 40 jours. Le poids de commercialisation idéal devrait être au minimum de 295 kg (650 lb).

Définition d'un veau semi-fini

Veau d'embouche mâle ou femelle, vacciné, castré, écorné, vermifugé et sevré depuis au moins 60 jours et commercialisé à un poids de 320 à 385 kg (700 à 850 lb).

La semi-finition proposée dans ce guide est intensive. Les veaux semi-finis sont alimentés avec des rations de croissance et l'objectif de gain est de 1,13 kg (2,5 lb) par jour. Cela est possible grâce à l'amélioration de la génétique des troupeaux québécois. Pour le producteur vache-veau, il s'agit en fait de la continuité du préconditionnement.

Une fois les veaux préconditionnés, le producteur qui décide de poursuivre la semi-finition doit avoir une bonne compréhension des différents risques associés à cette phase de production.



Avant de modifier l'orientation de votre entreprise, il faut procéder à l'évaluation de deux éléments très importants :

1. **vos entreprise**
 - gestion financière
 - alimentation
 - régie de troupeau
 - installations
2. **vos animaux**
 - potentiel génétique

L'évaluation de votre entreprise

Le préconditionnement ou la semi-finition permet une meilleure valorisation des produits ou des immobilisations de votre entreprise. Toutefois, pour augmenter vos chances de succès, votre entreprise doit respecter les exigences suivantes :

- 
- ✓ La comptabilité de l'entreprise est mise à jour régulièrement;
 - ✓ Le gain moyen quotidien des veaux est connu;
 - ✓ Les informations recueillies permettent de calculer le coût du gain de poids et la conversion alimentaire des animaux (nombre de kg consommés pour un kg de gain);
 - ✓ Pour obtenir le meilleur revenu possible lors des ventes, vous avez développé une stratégie de commercialisation;
 - ✓ Le troupeau est suivi par un conseiller en alimentation animale et un vétérinaire;
 - ✓ Des analyses des aliments de base sont effectuées pour établir le programme alimentaire annuellement;
 - ✓ La ventilation des bâtiments est optimale pour offrir une bonne qualité d'air aux animaux;
 - ✓ Les bâtiments actuels permettent une surface de plancher minimale de 30 pieds carrés (2,8 m²) par animal;
 - ✓ Les bâtiments actuels ne demandent que des aménagements mineurs pour permettre de garder les veaux plus longtemps;
 - ✓ Des espaces peuvent être aménagés pour l'alimentation à la dérobée des veaux d'embouche;
 - ✓ Les installations physiques permettent une manipulation adéquate et sécuritaire des animaux.

Il se peut que votre entreprise ne puisse répondre affirmativement à toutes les obligations décrites ci-dessus. Si vous êtes disposé à prendre les actions nécessaires pour corriger les lacunes actuelles, vous pouvez poursuivre votre démarche de faire du préconditionnement ou de la semi-finition.

L'évaluation de vos animaux

Pour les besoins de ce guide, nous supposons que le préconditionnement ou la semi-finition des veaux se fait avec les veaux nés sur votre entreprise.

Le tableau suivant présente le poids que les veaux doivent peser, à certaines dates, en fonction de leur date de naissance et d'un gain moyen de 0,9 kg (2 lb) par jour.

Ce gain correspond au potentiel de gain des veaux d'embouche du Québec. Il s'agit du gain moyen quotidien minimum que tous les producteurs de veaux d'embouche doivent viser.

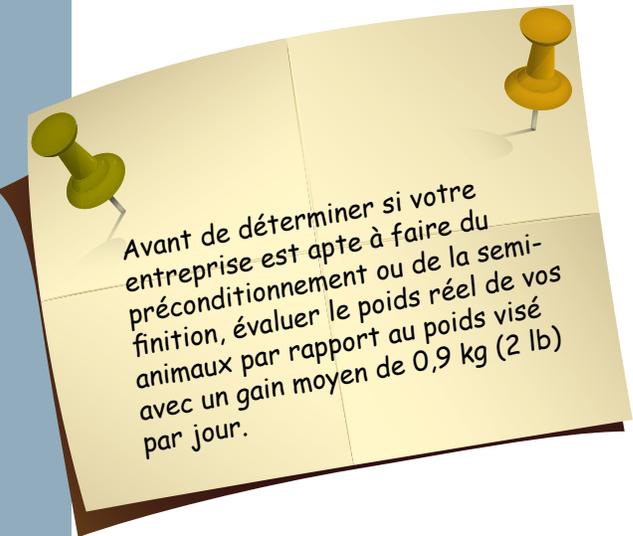
Date de naissance	Poids à la naissance (kg) ¹	Gain moyen quotidien (kg)	Poids visé (kg) 1 ^{er} octobre ²	Poids visé (kg) 1 ^{er} novembre ²	Poids visé (kg) 1 ^{er} décembre ²
1 ^{er} janvier	40	0,9	288	317	344
1 ^{er} février	40	0,9	260	288	316
1 ^{er} mars	40	0,9	235	263	290
1 ^{er} avril	40	0,9	207	235	262
1 ^{er} mai	40	0,9	180	208	235
1 ^{er} juin	40	0,9	151	180	207

1- Pour alléger le tableau, les valeurs sont en kg. Pour convertir en lb, multipliez chacune des valeurs par 2,205.

2- Poids visé (kg) = 40 kg + (0,9 kg/jour x nombre de jours (le nombre de jours = date du jour - date de naissance)).

Par exemple : 40 kg + 0,9 kg/jour x 214 jours = 235 kg. Ce calcul peut être effectué pour tous les veaux nés sur votre entreprise.

Ce tableau montre qu'en moyenne un veau né le 1^{er} avril doit peser au 1^{er} novembre, à 214 jours d'âge, environ 235 kg. Si au 1^{er} novembre, le veau pèse plus de 235 kg, il a atteint le poids visé. Dans le cas contraire, il faut identifier et évaluer ce qui peut être amélioré dans la régie du troupeau et dans la génétique ou s'il s'agit d'un événement ponctuel (ex. : maladie, veau de taure, etc.).



Avant de déterminer si votre entreprise est apte à faire du préconditionnement ou de la semi-finition, évaluer le poids réel de vos animaux par rapport au poids visé avec un gain moyen de 0,9 kg (2 lb) par jour.

Les balises suivantes doivent être considérées :

- Si plus de 85 % des veaux ont atteint le poids visé, le préconditionnement ou la semi-finition peut être envisagé;
- Si moins de 85 % des veaux ont atteint le poids visé, le préconditionnement ou la semi-finition ne doit pas être envisagé avant d'avoir procédé à l'évaluation et à la correction des éléments sur votre entreprise qui empêchent les veaux d'atteindre ces taux de gain. Pour vous aider dans votre évaluation, consultez les intervenants (agronome, conseiller technique, vétérinaire, etc.) qui vous conseilleront sur les mesures correctives à apporter.

Pas à pas vers un bon préconditionnement

Pour effectuer un bon préconditionnement des veaux, il faut prévoir au minimum 40 jours, sans compter l'alimentation à la dérobée qui est introduite 15 jours avant le sevrage (idéalement 30 jours). Par contre, la durée peut être augmentée en fonction de vos objectifs de commercialisation, de produits et de poids visés.

Pour créer un environnement propice au préconditionnement et à la semi-finition, il faut un endroit où il y a un bon volume d'air, une bonne ventilation et une absence de courant d'air.

Naissance du veau

La castration et l'écornage des veaux doivent être effectués en bas âge. La castration doit se faire vers 3 ou 4 jours d'âge, si le veau est vigoureux et l'écornage de 3 à 4 semaines d'âge.

Castration et écornage

Pour effectuer la castration en bas âge, la technique de l'élastique est la plus simple. L'élastique doit être posé au-dessus des deux testicules. Après la pose de l'élastique, il faut

s'assurer de compter 2 testicules en dessous de l'élastique; si vous en comptez 1, coupez l'élastique et recommencez.

Lorsque c'est possible, profitez de la castration pour procéder à l'écornage des veaux. En bas âge, l'utilisation du bâton caustique ou de la pâte à écorner est un bon choix. Il suffit de couper les poils sur une surface d'environ 3 cm autour de l'emplacement des cornes et d'appliquer le bâton caustique ou la pâte. Dans les semaines suivant l'application

du produit, assurez-vous qu'il n'y a aucun cornillon. S'il y a apparition de cornillons, recommencez l'écornage. L'utilisation de mini-fers à brûler (butane ou électricité) est également possible.

Pour les veaux non castrés ou non écornés en bas âge, consultez votre vétérinaire pour trouver avec lui les méthodes les plus appropriées et les plus humanitaires. Assurez-vous que l'écornage est effectué suffisamment près de la tête pour éviter la repousse.

Naissance du veau

- Castration (3-4 jours d'âge)
- Écornage (3-4 semaines d'âge)

-15 jours

- Alimentation à la dérobée
- Vaccination
- Vermifugation
- Implantation
- Retour des veaux avec les mères

Jour 0

- Sevrage (observation des animaux)
- Introduction des rations d'acclimatation

Jour 40

- Veaux préconditionnés
- Vente ou introduction des rations de croissance

Jour 60 et les suivants

- Veaux semi-finis lorsque les veaux atteignent un poids minimum de 320 kg (700 lb)

15 jours avant le sevrage (-15 jours)

Les actions suivantes doivent se faire au moins 15 jours avant le sevrage des veaux :

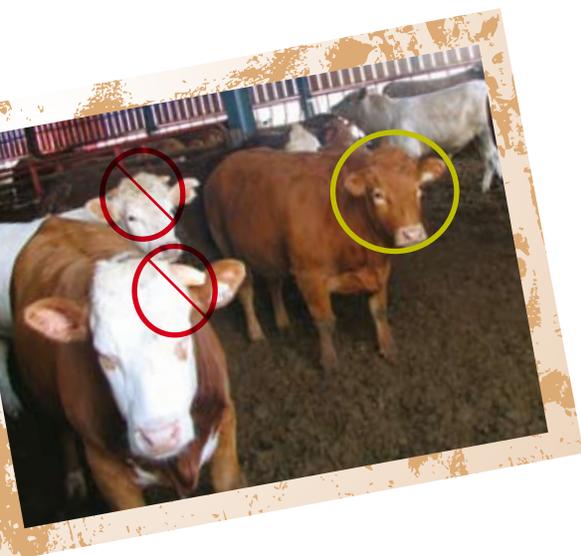
1. Introduisez l'alimentation à la dérobée avec des ionophores lorsque possible, et donnez un accès à l'eau si ce n'est déjà fait (idéalement 30 jours avant le sevrage) (voir détails dans la section alimentation). Cette période est importante, car elle permet aux veaux de s'adapter à de nouveaux aliments dans un endroit juste pour eux tout en étant en contact avec leur mère. Pour empêcher l'accès aux vaches, utilisez une petite barrière et/ou une clôture électrifiée.
2. Vaccinez les veaux (voir détails dans la section régie de la santé). Si vous utilisez un vaccin tué, la première dose doit être donnée 30 jours avant le sevrage et le rappel doit être donné 15 jours avant le sevrage.
3. Vermifugez les veaux (voir détails dans la section régie de la santé).
4. Implantez les veaux, si vous prévoyez les commercialiser dans plus de 60 jours.

Après avoir effectué ces actions, il est recommandé de retourner les veaux avec leurs mères pour 15 jours. De cette façon, le stress au sevrage sera diminué et les risques de complications moindres.

Au jour du sevrage (Jour 0)

Séparez les veaux des mères et observez les veaux 2 à 3 fois par jour, afin de détecter rapidement tout veau qui nécessite des soins médicaux particuliers (veau isolé dont les oreilles sont basses, etc.). Lors des premiers jours, il est très important que vous portiez une attention particulière pour vous assurer que chaque veau mange et boive. Plus ces deux comportements sont développés rapidement, meilleurs devraient être la santé de vos veaux et le maintien de leur poids, voire même leur gain de poids.

Ne négligez pas le confort des veaux. En tout temps, ils doivent être au sec et à l'abri du vent. L'utilisation de litière en quantité suffisante permettra de garder les veaux au sec et propres. Prévoyez, quotidiennement, environ 2 kg (4,5 lb) de litière/veau.



Voici quatre façons supplémentaires de diminuer le stress lorsque vous procédez au sevrage des veaux :

1. Utilisez un **caveçon** 7 jours avant le sevrage.
2. Permettez au veau d'avoir un contact visuel avec sa mère pendant la durée du sevrage.
3. Gardez les veaux dans le même environnement qu'auparavant.
4. Placez les aliments et l'eau pour que les veaux les repèrent facilement, si vous avez dû changer d'environnement.



40 jours après le sevrage (Jour 40)

Si vous décidez de faire la semi-finition, c'est à ce moment que vous introduisez la ration de croissance tel qu'il est précisé dans la section alimentation.

60 jours après le sevrage (Jour 60 et les suivants)

C'est à partir du moment où les veaux atteignent un poids vif minimum de 320 kg (700 lb) que l'on peut les considérer comme étant semi-finis.

L'alimentation au menu

Tous les producteurs qui prévoient faire du préconditionnement ou de la semi-finition doivent travailler avec un conseiller en alimentation animale.

Les analyses des aliments de base sont essentielles pour la formulation des rations.

Il est important de bien connaître la valeur alimentaire de la ration de base pour la compléter de façon adéquate avec les concentrés énergétiques et protéiques.

De plus, la ration doit être équilibrée en minéraux et en vitamines nécessaires pour rencontrer les besoins nutritionnels des veaux.

15 jours avant le sevrage (-15 jours)

L'introduction de l'alimentation à la dérobée doit se faire au minimum 15 jours (idéalement 30 jours) avant le sevrage. Pour ce faire, réservez un coin nourriture, minéraux et vitamines accessible uniquement aux veaux.

Dans le coin nourriture, on devrait retrouver du fourrage de bonne qualité servi à volonté (pourcentage de protéines de 14 à 16 % et ADF inférieur à 36 %), des concentrés servis à raison de 1 à 1,5 % du poids vif des veaux par jour ainsi que des minéraux et des vitamines selon les normes recommandées.

Pour faire une bonne évaluation des besoins, les animaux doivent être pesés (la pesée de quelques veaux peut être suffisante, si l'échantillon est représentatif).



L'eau

L'eau propre et potable en quantité suffisante est un **nutriment essentiel** pour obtenir de bons résultats (prévoyez entre 15 et 25 litres par jour par veau, selon le poids des veaux et la température ambiante). Une eau de qualité facilement accessible permettra de stimuler la consommation de matière sèche et ainsi augmenter vos chances d'obtenir le gain quotidien moyen visé. Une analyse annuelle de votre eau est recommandée.

Au jour du sevrage (Jour 0)

Les principes de base à respecter pour les rations d'acclimatation durant les quarante premiers jours après le sevrage sont :

1. Fourrage de qualité servi à volonté (pourcentage de protéines de 14 à 16 % et ADF inférieur à 36 %) (1 à 1,5 % du poids vif des veaux par jour, ce qui représente 2,8 kg/jour (6,2 lb/jour)).
2. Concentrés roulés grossièrement, servis à raison de 1 à 1,5 % du poids vif des veaux par jour, ce qui représente 2,8 kg/jour (6,2 lb/jour).
3. Fourrage et concentrés servis en parts égales. L'ingestion volontaire de matière sèche devrait idéalement se situer à 2,5 % du poids vif.
4. Pourcentage en protéines des rations de 14 à 16 %.
5. Minéraux et vitamines selon les normes recommandées.

Lors du sevrage, n'oubliez pas que votre objectif pour l'alimentation est que le veau mange et boive rapidement, et ce, sur une base régulière.

Si l'acclimatation des veaux se fait très bien (atteinte du niveau de consommation recherché, abreuvement régulier et pas de maladie), les rations de croissance peuvent être introduites avant la quarantième journée du sevrage. Consultez votre conseiller en alimentation animale avant de modifier la durée de la ration d'acclimatation.



Gain moyen quotidien à viser

En suivant chacune des étapes du protocole de préconditionnement ou de semi-finition, l'objectif de gain est de :

■ 0,9 kg/jr (2 lb/jr) pendant le pré-conditionnement (ceci signifie un gain d'environ 36 kg (80 lb) pour les 40 premiers jours)

■ 0,9 à 1,4 kg/jr (2 à 3 lb/jr) pendant la période de croissance/semi-finition

Trucs et astuces

- Toujours s'assurer que le point d'eau puisse être repéré par l'animal (ex. : jet d'eau en continu);
- L'abreuvoir doit permettre au veau de toujours avoir un contact visuel avec l'eau (ex. : enlever les ballons des abreuvoirs et ne pas utiliser d'abreuvoir que les veaux doivent actionner pour obtenir de l'eau);
- Si la température le permet (5 °C et plus), utilisez un bac à eau comme ceux utilisés au pâturage;
- Si vous utilisez des minéraux en bloc, leur disposition près des sites d'abreuvement favorisera la prise d'eau;
- Il est très important que l'opérateur de la ferme soit toujours calme avec les veaux;
- Ne jamais forcer les animaux à aller à la mangeoire, cela pourrait influencer leur consommation à la baisse.

40 jours après le sevrage (Jour 40) (phase de croissance/semi-finition)

Après 40 jours de sevrage, le producteur qui décide d'entreprendre la semi-finition de ses veaux devra ajuster ses rations pour rencontrer des gains moyens d'environ 1,13 kg (2,5 lb) par jour. Les exemples de rations de croissance qui suivent ont été conçus à partir des aliments couramment disponibles à la ferme ou offerts en région.

Ces rations sont formulées pour des veaux ayant un poids moyen de 335 kg (735 lb). Elles sont présentées à titre informatif. Si vos veaux s'écartent de ce poids, consultez votre conseiller en alimentation animale pour ajuster les rations.

Hypothèses utilisées pour déterminer les rations :

- Veaux préconditionnés et adaptés à une ration sèche;
- Les animaux ont reçu un implant et l'alimentation contient des ionophores;
- Poids moyen des animaux : 335 kg (735 lb) (écart de 625 à 850 lb, cela représente un minimum et un maximum);
- Durée de croissance maximale : 90 jours;
- Ingestion volontaire de matière sèche : 2,3 % poids vif, soit 8 kg/jr;
- Ratio Ca/P = 2/1;
- Niveau de protéines brutes de la ration alimentaire : 14 à 16 %;
- Indice de conversion alimentaire : 7/1.



Il est très important de minimiser les quantités de « perte en mangeoire » puisque l'alimentation de vos animaux représente une part importante du coût au kg de gain. En tenant compte des pertes en mangeoire, les quantités de matières sèches à servir pourraient atteindre 2,5 % du poids vif.

Cinq exemples de rations alimentaires en phase croissance (semi-finition)

Ration n° 1

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg)		Qté/90 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
	T.Q.S.	M.S.			
Foin sec 12 à 14 % P.B. 37 à 42 % ADF	5,2	4,62	468	0,10	46,80
Maïs-grain cassé	3	2,58	270	0,18	48,60
Supplément protéique (tourteau de soya)	0,45	0,40	40,5	0,35	14,17
Mélange de minéraux et vitamines	0,1	0,1	9	0,75	6,75
Total	-	7,7	-	-	116,32

Ration n° 2

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg)		Qté/90 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
	T.Q.S.	M.S.			
Foin sec 14 à 16 % P.B. 30 à 36 % ADF	5,5	4,89	495	0,12	59,40
Céréales mélangées roulées	3	2,64	270	0,145	39,15
Mélange de minéraux et vitamines	0,15	0,15	13,5	0,75	10,12
Total	-	7,68	-	-	108,67

Ration n° 3

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg)		Qté/90 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
	T.Q.S.	M.S.			
Foin sec 14 à 16 % P.B. 30 à 36 % ADF	5	4,45	450	0,12	54,00
Ensilage de maïs	8	2,80	720	0,038	27,36
Supplément protéique (tourteau de soya)	0,35	0,31	31,5	0,35	11,02
Mélange de minéraux et vitamines	0,10	0,10	9	0,75	6,75
Total	-	7,66	-	-	99,13

Source : Selon les régimes alimentaires types pour bovins de boucherie de semi-finition, Denis Martin, OMAFRA, août 2005 et calculé avec le logiciel Siga-Bœuf, version 5.6.01.15.

Ration n° 4

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg)		Qté/90 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
	T.Q.S.	M.S.			
Foin sec 12 à 14 % P.B. 37 à 42 % ADF	3,3	2,94	297	0,10	29,70
Ensilage de maïs	8	2,80	720	0,038	27,36
Orge	1,5	1,33	135	0,14	18,90
Supplément protéique (tourteau de soya)	0,5	0,45	45	0,35	15,75
Mélange de minéraux et vitamines	0,1	0,1	9	0,75	6,75
Total	-	7,62	-	-	98,46

Ration n° 5

Ingrédients	Qté/tête/jour (kg)		Qté/90 jours T.Q.S (kg)	Prix/kg (\$)	Coût (\$)
	T.Q.S.	M.S.			
Foin sec 14 à 16 % P.B. 30 à 36 % ADF	4	3,56	360	0,12	43,20
Ensilage de maïs	8	2,80	720	0,038	27,36
Maïs-grain cassé	0,3	0,26	27	0,18	4,86
Supplément protéique (drèche de brasserie)	1	0,9	90	0,14	12,60
Mélange de minéraux et vitamines	0,1	0,1	9	0,75	6,75
Total	-	7,62	-	-	94,77

Les quantités servies tiennent compte des pertes liées à l'entreposage et à la manutention pour établir un indice de conversion alimentaire de l'ordre de 7 kg d'aliments par kg de gain sur une base de matière sèche. Les mélanges de minéraux servis à raison de 100 à 150 grammes par jour contiennent un additif alimentaire (ionophores) servi selon les recommandations quotidiennes (22 à 33 ppm). L'utilisation d'ionophores doit se faire seulement si vous utilisez une ration totale mélangée (RTM). Si vous n'utilisez pas une RTM, avant d'ajouter des ionophores, discutez-en avec votre conseiller pour éviter de graves problèmes de toxicité.

Pratico-pratique alimentaire

Le fourrage peut être placé dans un endroit différent des concentrés.

Il est très important que tous les veaux puissent avoir accès aux concentrés en même temps. Pour cela, il faut prévoir un espace de 2 pieds/tête lors de la conception de la mangeoire. Si la ration servie est une RTM, l'espace par tête peut être moindre.

On suggère deux repas par jour, matin et soir. Par contre, si les animaux ne sont nourris qu'une fois :

- L'hiver, les animaux sont nourris le soir;
- L'été, les animaux sont nourris le matin.



Procédure pour la vaccination des veaux d'embouche

1. Procédez à l'achat des vaccins pour votre troupeau par l'entremise de votre vétérinaire.
2. Gardez les vaccins réfrigérés en tout temps (entre 5 et 10 °C). Lors de la vaccination, s'il fait chaud, gardez-les au frais en utilisant une glacière. Attention, le gel peut être aussi néfaste que la chaleur pour certains vaccins (ex. : vaccins tués).
3. Procédez au mélange des vaccins uniquement pour les quantités que vous utilisez lors d'une période donnée (généralement moins d'une heure).
4. Reconstituez les vaccins vivants atténués en utilisant, autant que possible, une aiguille de transfert et assurez-vous qu'elle soit propre.
5. Ne pas mélanger deux produits différents à l'intérieur d'une même seringue, à moins que ce ne soit spécifié (ex. : IBR Leptospirose).
6. Utilisez toujours une nouvelle aiguille pour remplir une seringue ou une aiguille qui ne sert qu'à cette fin.
7. Utilisez toujours des aiguilles, de longueur et de diamètre appropriés, en fonction du type d'injection (si vous avez le choix du type d'injection, choisissez la voie sous-cutanée) :
 - 16 ga. X $\frac{3}{4}$ ou 1 pouce pour les injections sous-cutanées;
 - 16 ga. X 1 pouce pour les injections intramusculaires chez les veaux;
 - 16 ga. X 1 $\frac{1}{2}$ pouce pour les injections intramusculaires chez les vaches et les taureaux.



Vos pratiques, veaux en santé

Tous les producteurs qui envisagent de faire du préconditionnement ou de la semi-finition doivent consulter un vétérinaire praticien traitant et travailler en étroite collaboration avec celui-ci.

La vaccination

La vaccination annuelle du troupeau reproducteur est requise. Elle aide à prévenir les problèmes respiratoires, un certain nombre d'avortements et elle diminue de façon considérable l'incidence de veaux immunotolérants. La vaccination des veaux doit s'effectuer contre le BRSV¹, le BVD², l'IBR³ et le PI3⁴ selon un des deux programmes suivants :

1. Vaccin vivant atténué : administré après 4 mois d'âge et, au minimum, 15 jours avant le sevrage.
2. Vaccin tué : administré à partir de 4 mois d'âge (avec rappel effectué 2 ou 3 semaines plus tard). Cependant, vous devrez vacciner au plus tard 30 jours avant le sevrage pour la première dose et 15 jours avant le sevrage pour le rappel.

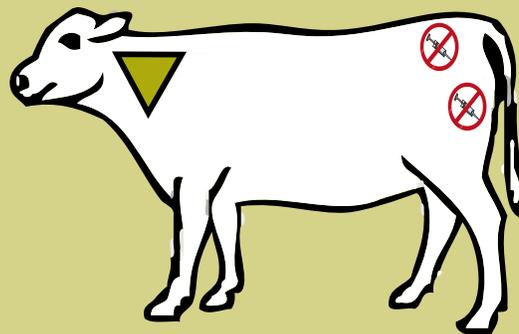
Nous vous recommandons de discuter avec votre vétérinaire pour déterminer le programme de vaccination à suivre pour les veaux et le troupeau reproducteur. Renseignez-vous également auprès du vétérinaire pour qu'il valide votre procédure de vaccination. Lors de la vaccination, le stress des veaux doit être minimal, puisque l'effet du vaccin peut être diminué si le veau est stressé.

Profitez de l'achat de vos vaccins pour :

- Rencontrez votre vétérinaire et l'aviser du sevrage imminent de vos veaux;
- Planifiez avec lui un plan d'action rationnel face aux symptômes des maladies du complexe respiratoire.

¹ Le virus respiratoire syncytial bovin • ² La diarrhée virale bovine • ³ La rhinotrachéite infectieuse bovine • ⁴ Le parainfluenza 3

8. Utilisez toujours des aiguilles bien effilées, sinon des infections et/ou des abcès pourraient en résulter.
9. Utilisez toujours le site d'injection approprié (le cou) tel que décrit sur l'étiquette du produit et illustré sur l'image ci-dessous (la zone du triangle).
10. Évitez d'acheter de gros formats que vous ne parviendrez pas à vider rapidement (quelques heures pour les vaccins vivants et quelques jours pour les vaccins tués).
11. Disposez les produits non utilisés selon la réglementation en vigueur.
12. Pour le nettoyage des seringues, commencez par laver vos mains, nettoyez l'extérieur de la seringue puis défaites la seringue. Utilisez uniquement de l'eau chaude distillée et rincez toujours avec de l'eau chaude. Séchez sur un papier absorbant propre et rangez dans un endroit propre et sec. Si nécessaire, lubrifiez le piston avec une huile de silicone.





Conservation des vaccins et des médicaments

Les vaccins et médicaments doivent être conservés selon les normes recommandées par le fabricant, afin de s'assurer d'une efficacité optimale. Lisez bien les étiquettes et suivez les recommandations de votre vétérinaire à ce sujet.

La vermifugation

Après une saison au pâturage, les jeunes veaux sont parasités à divers degrés. Il est donc essentiel de les vermifuger. Un bon choix de vermifuge semble être les avermectines à cause de leur large spectre d'action, leur facilité d'administration (solution à verser) et leur coût raisonnable.

Certaines situations pourraient justifier l'utilisation d'autres vermifuges que les avermectines.

L'implantation

Pour ceux qui décident d'implanter leurs veaux, les produits suivants peuvent être utilisés : soit un implant de Ralgro, un Synovex S ou H¹, un Component E.S. ou E.H.¹, du Revalor G ou leur équivalent administré lors de la vaccination.

Les implants augmentent de façon économique le gain moyen quotidien au cours de cette période.

Veau faible ou malade

Dès l'apparition de comportements inhabituels (animal isolé, refus de s'alimenter, oreilles basses, etc.), la prise de la température avec un thermomètre est recommandée avant toute intervention. Seuls les veaux fiévreux (température supérieure à 39,5 - 40 °C) doivent recevoir des antibiotiques à dose curative. Les antibiotiques à action prolongée sont justifiés.

Lors du démarrage du préconditionnement ou de la semi-finition d'un lot de veaux, utilisez des « registres santé » pour noter les traitements administrés aux animaux. Ces registres doivent contenir les informations suivantes :

- Numéro d'identifiant;
- Date;
- Poids de l'animal;
- Température de l'animal;
- Produit utilisé;
- Quantité administrée;
- Raison du traitement;
- Période de retrait du produit.

¹ H et E.H. pour les femelles

Des installations gagnantes

Vous ne devez jamais placer les veaux dans un bâtiment mal éclairé et mal ventilé. Ce type de bâtiment facilite la propagation de la maladie, CE QU'IL VOUS FAUT ÉVITER À TOUT PRIX!

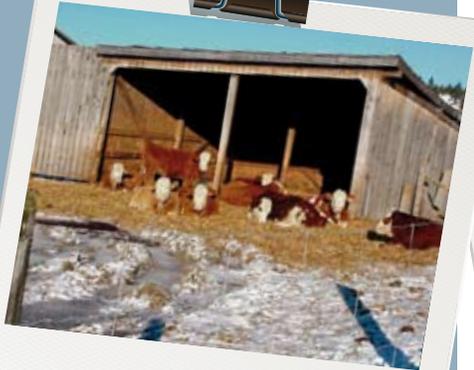
Lors de l'évaluation de vos installations, le premier élément à considérer est la quantité et la qualité de l'air. Rappelez-vous que les installations doivent permettre **un bon volume d'air, une bonne ventilation et une absence de courant d'air.**

Par exemple, pour le préconditionnement, l'intérieur d'une vieille grange, dont vous aurez pris soin d'enlever le plafond, d'égaliser le plancher avec du ciment et de recouvrir de litière, peut convenir parfaitement. Il peut être adéquat d'ouvrir un mur pour améliorer la ventilation. Avant de modifier la structure d'un bâtiment, assurez-vous qu'il n'y a pas de contre-indication et que l'ouverture ne créera pas de courants d'air né-

fastes pour les animaux. La hauteur souhaitée pour les murs est de 4 à 5 mètres (12 à 16 pieds). N'oubliez pas de vérifier si vous êtes conforme aux normes environnementales.

Pour la semi-finition, un enclos extérieur avec des brise-vents disposés de manière à freiner les vents dominants peut suffire. Là encore, vous devez vérifier si vous êtes conforme aux normes environnementales.

En général, il faut prévoir une surface de plancher par animal d'au moins 30 pieds carrés (environ 2,8 mètres carrés). Le tableau à la page suivante présente un exemple de densité en fonction du poids des animaux et de la superficie de l'étable.



Dimension minimale des enclos (pieds carrés recommandés par animal)

	Veaux de 400 à 700 lb (pi ²)	Animaux de 700 à 1000 lb (pi ²)
Planchers pleins	20-25	25-30
Planchers pleins avec parc extérieur	25-30	30-35
Parc extérieur avec monticules	25-30	30-35

De l'espace sur vos terres en période estivale

En période estivale, l'utilisation des pâturages pour le préconditionnement ou la semi-finition des veaux vous permet de maximiser l'espace que vous avez sur votre entreprise. Dans ces conditions, n'oubliez pas de développer des rations adaptées à vos installations (dans ce cas-ci, vos pâturages) en consultant votre conseiller en alimentation.

Pour ce qui est des équipements, un corral et une balance sont indispensables. Cela vous permettra de faire les manipulations et le suivi des animaux adéquatement.



Vos coûts, vos profits \$\$\$

Dans notre évaluation de l'ensemble des coûts, nous supposons que les kilogrammes de gain supplémentaires produits pour chaque veau se font avec une augmentation des coûts variables uniquement, et ce, sans nécessiter aucun investissement majeur.



L'ensemble des coûts que vous devez considérer dans votre évaluation sont :

- Les aliments;
- Les médicaments et soins vétérinaires;
- Le vermifuge;
- Les implants (si vous gardez les veaux plus de 60 jours);
- La litière;
- Les frais d'intérêts à court terme;
- Les frais d'entretien des bâtisses et d'épandage des fumiers;
- La main-d'œuvre salariée;
- La mortalité (risque lors du sevrage des veaux);
- La cotisation à l'ASRA, si vous produisez des veaux semi-finis et que vous êtes aussi assuré sous le régime des bouvillons d'abattage ou que vous prévoyez l'être.

Dans les 5 exemples de rations présentés dans la section Alimentation au menu, le coût des rations a été déterminé avec les prix en vigueur au printemps 2007 et sont sujets à des variations en fonction de l'année, de la saison et de l'endroit. Le coût alimentaire varie de 0,94 à 1,15 \$/kg de gain, pour un coût moyen de 1,05 \$/kg de gain.

Les médicaments, soins vétérinaires, vermifuges et implants coûtent 0,15 \$/kg de gain. La litière en quantité suffisante (\pm 2 kg/veau/jr) coûte 0,22 \$/kg de gain.

À retenir

L'alimentation est le coût variable le plus important, elle représente environ 55 à 60 % du coût au kg de gain. Vous devez utiliser les rations alimentaires qui répondent aux besoins de vos veaux et qui permettent des gains de poids à des coûts raisonnables. Avec l'aide de votre conseiller, usez d'imagination.

Coûts variables

	\$/kg	\$/lb
■ Alimentation	1,05	0,48
■ Médicaments et soins vétérinaires	0,09	0,04
■ Vermifuges	0,04	0,02
■ Implants	0,02	0,01
■ Litière	0,22	0,10
■ Main-d'œuvre	0,06	0,03
■ Intérêt court terme	0,20	0,09
■ Entretien bâtisses et épandage du fumier	0,17	0,08
■ Total :	1,85	0,85

Mortalité : 2,5 %
Cotisation ASRA

Source : Guy Beaugerard, MAPAQ, janvier 2007 et prix de marché de l'alimentation au printemps 2007.

Les frais d'intérêts à court terme, d'entretien des bâtisses et d'épandage des fumiers représentent 0,37 \$/kg de gain. Les frais d'intérêts à court terme comptent pour 0,20 \$/kg de gain.

Le poste de dépense de la main-d'œuvre salariée compte pour 0,06 \$/kg de gain. Par contre, si vous n'avez pas d'employé sur votre entreprise, vous pouvez exclure cet élément de l'évaluation de vos coûts et considérer une partie de l'augmentation de votre revenu net comme rémunération du travail investi.

La somme des coûts variables, en excluant la mortalité et la cotisation à l'assurance stabilisation pour les bouvillons d'abattage, est de 1,85 \$/kg de gain ou de 1,79 \$/kg de gain si vous n'avez pas de main-d'œuvre salariée. À cela, il faut ajouter un coût pour la mortalité et la cotisation à l'assurance stabilisation du régime bouvillons d'abattage.

Le coût pour la mortalité est basé sur un taux de mortalité de 2 à 3 %. Si vous préconditionnez 38 veaux, un taux de mortalité de 2,5 % correspond à 1 veau. Si l'on suppose que le veau a une valeur de 800 \$ et que vous produisez 2268 kg de gain, il en coûte 0,35 \$/kg de gain (800 \$/2268 kg) pour couvrir les coûts de mortalité.

La cotisation à l'assurance stabilisation doit être comptabilisée si vous êtes assuré au régime bouvillons d'abattage. Elle est variable d'une année à l'autre.

N'oubliez pas que le gain de poids d'un veau décédé n'est pas comptabilisé dans le total de vos kilogrammes de gain au régime bouvillons d'abattage. Si vous subissez de la mortalité, réviser vos budgets pour vous assurer de commercialiser vos veaux à un poids qui vous permettra tout de même d'être éligible à l'assurance stabilisation.

Ces informations budgétaires sont à titre indicatif seulement. Elles doivent vous permettre d'évaluer votre coût pour un kg de gain supplémentaire.

Avant d'entreprendre le préconditionnement ou la semi-finition de vos animaux, il est très important d'évaluer les coûts totaux sur votre entreprise pour un kg de gain supplémentaire.



Saviez-vous que...

Si vous faites du préconditionnement ou de la semi-finition, des programmes ou des outils vous permettent d'assurer le revenu de votre entreprise ou d'avoir accès à des liquidités en cours d'année :

- **l'assurance stabilisation pour les bouillons d'abattage**

Présentement, vous devez produire 2268 kg (5000 lb) de gain si vous êtes également assuré au régime veaux d'embouche. Ceci représente, par exemple et à la condition de remplir l'ensemble des modalités, 42 veaux vendus à un poids moyen de 330 kg (725 lb) ou 40 veaux vendus à un poids moyen de 335 kg (735 lb). Informez-vous auprès de La Financière agricole du Québec (FADQ) pour connaître toutes les modalités du régime bouillons d'abattage.

- **les coopératives de financement et autres**

Contactez le bureau du MAPAQ de votre région pour vérifier s'il y a une coopérative de financement dans votre région et pour obtenir de l'information sur leur fonctionnement. Outre les coopératives de financement, d'autres programmes ou organismes peuvent vous donner accès à des liquidités. Informez-vous auprès de la FADQ, de Financement agricole Canada (FAC) et de votre institution bancaire.

Vendre différemment

Veaux préconditionnés

Le préconditionnement doit être envisagé comme étant une nouvelle façon de commercialiser votre produit.

Pour que les acheteurs valorisent les **veaux préconditionnés (minimum 40 jours)**, il faut qu'ils connaissent les caractéristiques du produit qu'ils achètent. À titre d'exemple, un veau préconditionné coûte environ 69,50 \$ à produire :

1. 1,50 \$ vaccination.
2. 5 \$ vermifugation.
3. 63 \$/veau (36 kg à 1,75 \$/kg) en excluant la vermifugation, la main-d'œuvre salariée, la cotisation à l'assurance stabilisation pour les bouvillons d'abattage et la mortalité.

Pour commercialiser ces veaux, trois options s'offrent à vous :

1. Vente supervisée (service d'intermédiaire par l'agence et les encans).
2. Encans spécialisés en prenant soin de mentionner, lors de la préinscription, que les veaux sont préconditionnés et de remplir le *Formulaire de valorisation des veaux d'embouche* mis à votre disposition dans les encans et sur le site Internet de la FPBQ.
3. Vente directe. Si vous décidez d'effectuer ce genre de transaction, nous vous recommandons de contacter l'agence de vente pour connaître les différents prix de marché.

Si vous n'êtes pas assuré de récupérer la valeur du préconditionnement lors de la transaction, nous recommandons la semi-finition des veaux, puisque les coûts et risques reliés au sevrage seront amortis sur un plus grand nombre de kilogrammes de gain. La semi-finition est la continuité du préconditionnement (minimum de 60 jours au lieu de 40 jours).

Veaux semi-finis

Pour déterminer la durée de la semi-finition, vous devez être à l'écoute des signaux du marché.

Les veaux semi-finis peuvent être commercialisés aux encans spécialisés, lors d'une vente supervisée ou par des ventes directes. Le mode de commercialisation retenu dépendra du volume produit, du lieu de votre entreprise et des périodes de commercialisation de vos animaux.

À cet effet, n'hésitez pas à contacter l'agence de vente des veaux d'embouche ou les différents réseaux supervisés pour vous aider à commercialiser vos animaux.



Une dernière chose...

Nous vous souhaitons bon succès dans la préparation et la commercialisation de vos animaux. Nous insistons une dernière fois sur l'importance de travailler avec des intervenants du secteur pour augmenter vos chances de succès dans le préconditionnement ou la semi-finition et la commercialisation de vos veaux.



Pour approfondir vos connaissances

Pour celui ou celle qui désire approfondir ses connaissances, les organismes suivants offrent de l'information sur le sujet par le biais de l'Internet. Voilà une liste d'adresses utiles et pratiques à ajouter à vos favoris!

4 - State backgrounding • www.4statebackgrounding.org

Agri-Réseau/Bovins de boucherie • www.agrireseau.qc.ca

Canfax • www.canfax.ca/general/auctions.htm

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec • www.craaq.qc.ca

Guide vache-veau

Viande bovine, croissance et finition

Fédération des producteurs de bovins du Québec • www.bovin.qc.ca • 450 679-0540, poste 8891

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec • www.fpccq.qc.ca

Financement agricole Canada • www.fcc-fac.ca • 1 888 332-3301

La Financière agricole du Québec • www.financiereagricole.qc.ca • 1 800 749-3646

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario/Agriculture/Elevage/Bovins de boucherie • www.omafra.gov.on.ca

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • www.mapaq.gouv.qc.ca • 1 888 222-6272

Ontario Cattlemen's Association • www.cattle.guelph.on.ca/markets/marketinfo.asp

Fédération
des producteurs
de bovins
du Québec



555, boul. Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopieur : 450 442-9348 • fpbq@upa.qc.ca • www.bovin.qc.ca